

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL d'AIROUX

DU 22 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, et le 22 du mois de septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire Covid-19, sous la présidence de Cédric Malrieu Maire.

Étaient présents : Madame Béatrice SIRDEY, Messieurs Hubert DE POMYERS, Louis GILIS, Sauveur GOMEZ, Guillaume CLAUZEL, Cédric MALRIEU, Olivier LOCATELLI-HOURS, Philippe COGNIAUX, Bernard LEGUEVAQUES.

Était absent excusé : Cyril ROUSSEL

Était absent : Renaud PACAREAU

Délibérations

POINT 1 DEPLACEMENT DEFINITIF BUREAU DE VOTE A LA SALLE DES FETES

Le Conseil municipal :

A accepté le déplacement définitif du bureau de vote actuel (Mairie) à la salle des fêtes (bâtiment jouxtant la mairie) rue principale.

POINT 2 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

La commune fait appel au service technique intercommunal pour une mise à disposition d'agents techniques à raison de 24 heures

La convention de mise à disposition du service technique intercommunal signée avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois est arrivée à échéance au 31 décembre 2020.

Le Conseil municipal a **approuvé** la convention de mise à disposition du service technique intercommunal annexée à la présente et à **autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du service technique intercommunal avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

POINT 3 AVIS SUR LE PROJET INTERCOMMUNAL 2020-2026

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a adopté le projet de territoire 2020- 2026 en séance le 7 juillet 2021.

La construction de ce projet s'est déclinée en plusieurs étapes

- Phase 1 : janvier 2021 : recueil de la parole par l'équipe projet dans les 43 conseils municipaux ;
- Phase 2 : février 2021 : animer la mise en commun à l'échelle intercommunale avec des représentants désignés par chaque commune ;
- Phase 3 : mars 2021 : réaction des conseils municipaux sur les propositions issues de la phase 2 ;
- Phase 4 : avril-mai 2021 : synthétisation des points de convergence et de divergences avec formulation d'une proposition de projet ;
- Phase 5 : 7 juin 2021 : validation de l'ossature du projet en conférence des Maires ;
- Phase 6 : 29 juin 2021 : validation de la hiérarchisation du plan d'action en conférence des Maires.

Le Conseil municipal :

A émis un avis FAVORABLE sur le projet de territoire 2020- 2026 de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois ;

A précisé que le document de projet de territoire manque de clarté.

Le Conseil municipal a salué la démarche d'échange mise en place pour construire le projet et sollicite une présentation du projet au conseil municipal

POINT 4 VALIDATION DU PEDT (Projet Educatif Territorial regroupement scolaire Montferrand Airoux)

Dans le cadre du regroupement scolaire les communes de Montferrand et d'Airoux doivent valider la convention relative à la mise en place du PEDT (Projet Educatif Territorial). Ce PEDT vise à présenter les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs du regroupement Montferrand Airoux (activités, projets citoyens, artistique, culturel, sportif...)

Le porteur de ce projet est la Commune de Montferrand. Le pilotage du projet est assuré par les communes de Montferrand et d'Airoux.

Le Conseil Municipal a **validé** le Projet Educatif Territorial et de la convention. La durée de ce PEDT est fixée à trois ans.

POINT 5 CONVENTION OFFRE DE PAIEMENT EN LIGNE : DISPOSITIF PAYFIP

L'offre de paiement en ligne pour les redevables est obligatoire depuis la loi de finances rectificative du 28 décembre 2017 et par le décret n° 2018-689 du 1^{er} août 2018.

Cette obligation s'applique aux entités publiques encaissant des recettes au titre des ventes de produits, de marchandises ou de prestations.

Notre collectivité doit ainsi mettre à disposition de ses usagers un service de paiement en ligne permettant le règlement de leurs dettes, par carte bancaire ou prélèvement au plus tard le 01/01/2022.

La Direction Générale des finances publiques (DGFIP) propose gratuitement un dispositif d'encaissement des produits locaux par internet : PAYFIL, qui permet le paiement en ligne des titres, des factures de rôles et de règles, par carte bancaire ou par prélèvement unique sur le compte bancaire de l'utilisateur.

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à PAYFIP et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention

POINT 6 TRAVAUX DE VOIRIE 2021 VOIES COMMUNALES N° 4 N° 5 ET TRAVAUX AMENAGEMENT DANS LE VILLAGE

Des travaux de voirie sont nécessaires pour la sécurité des usagers sur les voies communales n° 4 et 5 :

- Voie communale n° 4 (du croisement des Mélix à la limite de la commune de Ricaud, du croisement des Mélix vers la RD 217° : curage fossés, ancrages des rives de chaussée, reprofilage sur les parties très abîmées, revêtement bicouche
- Voie communale n° 5 (de la VC n° 2 au ruisseau de Cabanel) : curage mécanique de fossés ancrages des rives de chaussées, purges des ornières, revêtement bicouche,
- Travaux aménagement dans le village : mise en sécurité du poteau incendie en entrée de lotissement les jardins d'Airoux avec création d'un espace vert, reprise enrobée entrée lotissement les jardins d'Airoux

Une subvention au titre des amendes de police a été accordée par le Conseil départemental lors de sa séance du 4 juin 2021 pour un montant de 11587 €.

Le Conseil Municipal a décidé de retenir la proposition de l'entreprise CAZAL pour un montant de 38622.00 € HT soit 46346.40 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse.

A validé le plan de financement de ces travaux :

Coût 38622.00 € HT

Subvention au titre des amendes de police accordée	11587.00 €
Fonds propres de la commune	27035.00 €

Total HT	<u>38622.00 €</u>
----------	-------------------

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser ces travaux en deux phases :

- **En 2021** voie communale n° 4 du croisement des Mélix à la limite de la commune de Ricaud (montant 16223.00 € HT) et la voie communale n° 5 En Cabanel côté Airoux (montant 4978.00 € HT) : **total 21201.00 € HT**
- **En 2022** voie communale n° 4 du croisement des Mélix vers la RD217 (montant 13986.00 € HT), reprise de la patte d'oie au croisement de Plaisance (montant 1245.00 € HT), travaux aménagement dans le village (montant 2190.00 € HT) : **total 17421.00 € HT**

POINT 7 AMENAGEMENT DU PLUVIAL PRES DE LA MARE DU VILLAGE RUE DU MARCHÉ COUVERT

L'avaloir devant le platane rue du marché couvert ne s'écoule pas. Une entreprise est venue réaliser un débouchage des canalisations pluviales. Elle n'a pas réussi le débouchage dû certainement à un effondrement ou un décalage). Afin d'éviter que l'eau remonte lors de fortes pluies et inonde la rue, il conviendrait de créer un nouveau regard grille à proximité du regard existant ainsi qu'un regard supplémentaire en amont, près de la halle. Le regard existant sera aussi repris.

Le Conseil municipal compte tenu de l'urgence a validé les travaux et autorisé Monsieur le Maire à signé le devis avec l'entreprise Cazal pour un montant de 4331.00 € HT (seul devis reçu)

A validé les virements de crédits suivants :

Compte 2115 : -5300 €

Compte 2151 opération 55 : + 5300 €

Discussions – Informations

Travaux aménagement sécuritaire phase 2: monsieur le Maire rappelle les malfaçons constatées au niveau des marches devant le monument aux morts (pas la même densité de cailloux partout...) Des réserves avaient été émises lors de la réception. L'entreprise Vallez va reprendre les deux premiers paliers.

Inauguration des travaux d'aménagement extérieur de la mairie et nouveau monument aux morts avec Cérémonies commémoratives du 11 novembre : la date est fixée au **dimanche 7 novembre 2021 à 10h30**. Le vin d'honneur sera, si le temps le permet, sous la halle. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de participer à l'organisation (invitations du Préfet, du Président et conseillers départementaux, de la Présidente de la Région, des sénateurs, de la députée, des maires des communes voisines, les représentants de l'ONAC et du souvenir Français, le commandant de gendarmerie, le commandant du SDIS, les entreprises ayant réalisées les travaux, le Cabinet Cétur ainsi que les Airouxoises et Airouxoises). L'association les Sans Soucis animera la cérémonie. Un piquet de la Légion va être demandé ainsi que la présence des pompiers.

Points sur les travaux engagés en 2021 :

- Travaux de voirie les Clauzes et accessibilité du cimetière : Les travaux ont été engagés. Après plusieurs relances, un rendez-vous a été fixé avec L'entreprise S2GP pour établir un calendrier de réalisation.

Demande de subventions pour 2022 : les dossiers doivent être déposés avant le 31 octobre. Réflexion sur plusieurs projets : Défense extérieure contre l'incendie (devis pour les lieux dits les Clauzes, les Clauzous (à modifier par rapport à la distance imposé par le règlement départemental et En Théza et Les Mélix, construction d'un hangar communal des devis ont été demandé)

Guillaume CLAUZEL, conseiller municipal, émet l'idée d'un système de défense contre l'incendie telles que les colonnes sèches verticales utilisées pour les immeubles. Ce système pourrait être adapté de manière horizontale.

Le Conseil municipal décidera lors de la prochaine réunion du conseil mais préconise de déposer une demande de subventions pour la défense extérieure contre l'incendie.

Points sur les réunions intercommunales :

- CCCLA : réunion des élus avec le trésorier de la direction des finances publiques : la trésorerie de Castelnaudary sera fermée au public. Les élus notamment Monsieur le maire de Castelnaudary sont mécontents de la fermeture de ce service au public
Un nouveau directeur à la CCCLA

Bulletin municipal : le bulletin municipal est presque terminé et sera distribué très prochainement

Taxes sur les terrains nus devenus constructibles : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a pris conseil auprès d'un avocat pour obtenir des éclaircissements quant à la délibération du Conseil municipal prise le 14 décembre 2006 pour tous les terrains constructibles concernés par cette taxe. Le montant des honoraires est de 250 € HT de l'heure, et le temps estimatif prévu est de 4 à 6 heures. Le Conseil municipal valide cette consultation.

Demande d'autorisation d'abattage d'arbres de Monsieur BECARD : monsieur Bécard Yorixk, propriétaire d'un terrain au lotissement les Pyrénées demande l'autorisation d'abattre les arbres de la haie en bordure de la route départementale 1, en conservant certains arbres et replanter une haie végétale composée de plusieurs arbres comme du Photinia red, Eleagnus doré et vert, lilas des indes et quelques framboisiers.

Le Conseil municipal accorde le droit d'abattre et de dessoucher les résineux, sauf les cyprès les plus gros, sous réserve de créer une haie champêtre de trois à quatre espèces tels que Cornouiller/Aubepine/Arbousier/Sureau/Nerprun viorne obier/Bourdaine/fusain d'Europe/lilas/Viorne Cantane. Ces plants devront être d'au moins 80 cm.

Concernant la haie arrachée par Monsieur Nody, cette haie n'était pas classée au moment de l'arrachage. Monsieur Clauzel Guillaume rajoute que cette haie était communale. Monsieur Clauzel

Guillaume, conseiller municipal, émet l'idée de combler le fossé en contre- bas de la propriété de Monsieur Nody, (avec drains et remblais) et propose ensuite de planter une haie. Des trottoirs en face, de l'autre côté de la voie devront être créés. Ce projet d'aménagement pourrait être retenu dans le dossier d'aménagement paysager du village.

Curage de la mare : Le curage de la mare est nécessaire. L'entreprise Cazal ne réalise pas ce genre de prestations. Sauveur Gomez, premier adjoint prendra contact avec des entreprises spécialisées.

Affiché le 5 octobre 2021 à 12 heures sur la porte de la mairie.

Le Maire

Cédric MALRIEU



Liste des Conseillers Municipaux présents	signature
Cédric MALRIEU, Maire	
Sauveur GOMEZ, 1 ^{ER} ADJOINT	
Louis GILIS, 2 ^è ADJOINT	
Renaud PACAREAU, conseiller municipal	Absent
Béatrice SIRDEY, conseillère municipale	
CLAUZEL Guillaume, conseiller municipal	
Philippe COGNIAUX, conseiller municipal	
Hubert DE POMYERS, conseiller municipal	
Bernard LEGUEVAQUES, conseiller municipal	
Olivier LOCATELLI-HOURS Conseiller municipal et secrétaire de séance	
Cyril ROUSSEL, conseiller municipal	excusé